

**AVIS PUBLIC - APPEL D'OFFRES**  
**SCA-2023-02**  
**Réfection de la chaussée – Rue Carolann**

La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska demande des soumissions pour la réfection de la chaussée de la rue Carolann située sur son territoire. Les soumissions seront reçues, par la poste ou en main propre, dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant la mention « Appel d'offres SCA-2023-02 – Réfection de la chaussée – Rue Carolann ».

Le soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que sa soumission soit déposée physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 25 mai 2023 à 15 h :

**Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska**  
**a/s de M<sup>e</sup> Katherine Beaudoin, directrice générale**  
**418, avenue Pie-X, Saint-Christophe d'Arthabaska (Québec) G6R 0M9**

L'ouverture publique aura lieu le même jour à 15 h 01. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies à cette fin par la firme Pluritec, et portant le numéro **1718874**.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission représentant dix pour cent (10 %) du prix total soumis, sous forme de chèque visé tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire ou lettre de garantie bancaire ou cautionnement d'une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur du Canada.

Les documents de soumission seront disponibles à compter du 8 mai 2023 en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 514 669-7326 ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca), en stipulant le numéro de référence **1718874**. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Michel Bérubé, ingénieur de Pluritec par courriel à [m.berube@pluritec.qc.ca](mailto:m.berube@pluritec.qc.ca).

La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

Donné à Saint-Christophe d'Arthabaska, ce 3<sup>e</sup> jour de mai 2023.

**M<sup>e</sup> Katherine Beaudoin, avocate**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**  
**Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska**